



Dématérialisation
de documents

Nos solutions **senDOC**
SIMPLE COMME UN CLIC

Envoi dématérialisé

Pour anticiper le passage à la facture électronique



Les atouts

- **Mise au format** 
- **Conformité** avec les **exigences actuelles** et à **venir** de l'administration fiscale (**réforme de la facture 2024**)
- **Sécurité** : apposition d'un certificat électronique
- **Envoi en masse ou unitaire**
- **Compatibilité** avec vos logiciels métiers



*Développement en cours
des connecteurs avec les futures
plateformes privées ou publiques*

Description

Dématérialisez l'envoi de vos documents (ex : factures clients, relances) tout en sécurisant le processus. Nous signons électroniquement vos documents, les envoyons à leur destinataire puis les archivons à valeur probatoire pendant 10 ans. Vos clients peuvent consulter leur historique de factures au travers d'un portail personnalisé à vos couleurs.

Le saviez-vous ? Progressivement à partir de 2024, la facture électronique sera obligatoire en émission et en réception pour **TOUTES** les entreprises Françaises.

Découvrez comment nos équipes & nos solutions vous accompagneront pour faire de cette obligation une opportunité.

Les différentes étapes

1. Transmission automatique des documents à envoyer (FTP / SFTP / API)
2. Mise en conformité des fichiers transmis
3. Apposition d'un certificat électronique sur les documents
4. Transmission vers son destinataire ou une plateforme de dépôt de facture privée ou publique
5. Archivage à valeur probatoire pour une durée de 10 ans

Demande de devis

Informations supplémentaires ?

Prise de rendez-vous ?

Contactez-nous !

- 04 77 79 43 00
- Sendoc@fffrance.fr
- fffrance.fr